



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 28 février 2011***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

**D - 20110059**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

***Tempête du 24 janvier 2009. Divers Bâtiments communaux et mobiliers urbains endommagés. Règlement par les assureurs de l'indemnité différée. Encaissement. Autorisation.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la tempête qui a sévi sur BORDEAUX le 24 janvier 2009, de nombreux bâtiments communaux et mobiliers urbains ont été endommagés.

A la suite de l'expertise d'usage, l'expert des compagnies qui assurent la Ville contre ce risque a, contrairement avec les représentants de l'Administration Municipale, évalué les dégâts causés à la somme de :

SIX CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE CINQ EUROS 693 435 €), déduction faite du montant de la franchise.

Cependant, un acompte de 572 789 € consenti à la Ville par Allianz IARD, compagnie apéritrice, et les coassureurs de la police dommages aux biens, a déjà été encaissé afin de réaliser les travaux d'urgence.

Après vérification des travaux effectuée par l'expert de la compagnie, il est apparu que certains travaux auraient été réalisés pour un coût moindre par les services techniques municipaux.

Par conséquent, l'indemnité restant due à la Ville est donc de : **53 593 € TTC.**

Pour permettre l'encaissement de cette somme, j'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de vouloir bien autoriser :

- L'inscription en recette sur le budget de la Ville de la somme de 53 593 € sur la fonction 020 – compte 7788

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN**  
Adjoint au Maire

